

AVIS AUX CONTRACTUELS

REVALORISATION DES AGENTS

Rencontre avec la direction du jeudi 26 novembre, les négociations continuent...

La revendication sur la fin des emplois précaires est un thème majeur défendu depuis très longtemps par la CGT devant les différentes Directions qui se sont succédées au CH CALAIS.

AUJOURD'HUI, LORS DE NOTRE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION, LA CGT A ACTÉ QUE :

- Cette revalorisation concerne tous les contractuels de l'établissement et prendra effet au 1er janvier 2021.
- L'ensemble des contractuels sera rémunéré selon les grilles en vigueur des agents titulaires.
- Une reprise d'ancienneté est appliquée selon les règles de reprise d'ancienneté prévues pour les agents titulaires.
- La rémunération évoluera selon le même rythme et les mêmes conditions que les titulaires.
- Si un agent contractuel bénéficie d'une rémunération négociée, il pourra bénéficier de cette revalorisation si elle a pour effet de l'augmenter.
- Les agents contractuels bénéficiant de primes en conservent l'avantage.

POUR LES CCD : Une proposition de CDI sera effectuée après 1 an de CDD à la date anniversaire de la signature du contrat. Il faudra être positionné sur un poste vacant et avoir une évaluation favorable de l'encadrement.

POUR LES CDI : Il est anormal que ce statut de contractuel perdure sur plusieurs années. C'est pourquoi, la CGT a demandé à la Direction d'engager un plan triennal ambitieux.

Les négociations de la CGT avec la Direction ont été positives. Un grand pas a été franchi. La Direction s'est engagée à titulariser «à minima» les contractuels arrivés au CHC en 2013-2014-2015 et à négocier avant le dernier trimestre 2021 la titularisation des autres agents contractuels (mise en place d'un calendrier et d'un tableau statutaire). Chaque agent contractuel connaîtra donc le délai nécessaire pour bénéficier de sa titularisation.

SEUL POINT DE BLOCAGE : La Direction refuse d'attribuer pour l'instant aux IDE et AS leurs primes spécifiques.

**NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS LE JEUDI 3 DÉCEMBRE À 12H
DEVANT LE CHC POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS.**



03 21 46 33 91
03 21 46 33 16



syndicat.cgt@ch-calais.fr



Syndicat CGT CH Calais



www.chcalais.reference-syndicale.fr
ou sur google : CGT CH Calais